

## COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

# Dotation fédérale : + 7 millions €

**L**e conseil des ministres a approuvé vendredi l'augmentation de la dotation fédérale allouée à la Communauté germanophone. Celle-ci sera augmentée de trois millions d'euros en 2015, puis de sept millions d'euros par an à partir de 2016.

«*La Communauté germanophone est de loin l'entité fédérée la plus petite du Royaume. Elle ne peut donc pas bénéficier d'autant d'économies d'échelles que les autres entités*», a rappelé le ministre fédéral du Budget, Hervé Jamar (MR).

Des négociations étaient en

cours depuis un certain temps. Des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour que la Communauté germanophone puisse subvenir à certaines dépenses (création de structures administratives, recrutement de personnel germanophone, développement et entretien de systèmes informatiques en langue allemande).

La modification de la dotation germanophone se fait par loi ordinaire et non par loi spéciale comme c'est le cas pour les autres entités. ■

**Belga**